



## PROVINCE DE QUÉBEC PAROISSE DE SAINT-CÔME

À une **séance ordinaire** du Conseil municipal, dûment convoquée et tenue le **lundi 16 mars 2015 à 19h00** au lieu ordinaire des séances étaient présents :

**Martin Bordeleau**, *maire*  
**Jean-Pierre Picard**, *conseiller siège no 1*  
**Guy Laverdière**, *conseiller siège no 2*  
**François Chevrier**, *conseiller siège no 4*  
**Michel Venne**, *conseiller siège no 6*

Étaient absentes; **Marie-Claude Thériault**, *conseillère siège no 3*  
**Manon Pagette**, *conseillère siège no 5*

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Martin Bordeleau, maire. Alice Riopel, directrice générale est aussi présente.

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire demande un moment de recueillement et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

### 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le Maire, après vérification constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte.

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

#### ADMINISTRATION

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX
5. DÉPÔT PROCÈS VERBAL DE CORRECTION
6. ASSURANCES GÉNÉRALES MMQ-DEMANDE RETRAIT BÂTIMENT CPE
7. RENOUELEMENT ASSURANCES GÉNÉRALES MMQ
8. CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES APPLICATIONS INFORMATIQUES 2015
9. TÉLÉPHONIE IP-AJOUT
10. CORRESPONDANCES SIGNIFICATIVES
11. AFFAIRES NOUVELLES

#### FINANCES

12. RAPPORT DES REVENUS ET DÉPENSES
13. AUTORISATION VIREMENTS DE CRÉDIT
14. ADOPTION DES COMPTES
15. REMBOURSEMENTS DE TAXES

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

16. PÉRIODE DE QUESTIONS
17. PAUSE

#### SÉCURITÉ PUBLIQUE

18. AVIS DE MOTION-MODIFIER RÈGLEMENT NO 341-2000 PORTANT SUR LA CIRCULATION DES ANIMAUX SUR NOTRE TERRITOIRE

19. VERSEMENT ENTREPRENEUR – CASERNE DE POMPIER
20. VERSEMENT ARCHITECTE – CASERNE DE POMPIER

**TRANSPORT**

21. CHEMIN DOMAINE SIMON-DEMANDE D'ÉCHANGE D'EMPRISE
22. PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL-  
REDDITION DE COMPTES 2014
23. ENTENTE RELATIVE AU SABLAGE ET DÉNEIGEMENT À L'EXTÉRIEUR DU  
TERRITOIRE DE NOTRE MUNICIPALITÉ
24. APPEL D'OFFRE SUR INVITATION – ACHAT CAMION

**URBANISME**

25. AVIS DE MOTION-RÈGLEMENT AYANT POUR EFFET DE MODIFIER  
L'ARTICLE 5 DU RÈGLEMENT 438-2010 PORTANT SUR LA COMPOSITION  
DU COMITÉ DE CONSULTATION EN URBANISME (CCU)
26. AVIS DE MOTION-RÈGLEMENT AYANT POUR EFFET DE MODIFIER LE  
RÈGLEMENT NO 510-2013 PORTANT SUR LES USAGES CONDITIONNELS
27. ADOPTION PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 548-2015 MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 510-2013  
CONCERNANT L'IMPLANTATION D'UN USAGE DE FABRICATION DE  
TUYAUX DANS LA ZONE 609
28. AVIS DE MOTION-RÈGLEMENT AYANT POUR EFFET DE MODIFIER LE  
RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 206-1990 À LA GRILLE DES USAGES ET  
NORMES
29. ADOPTION PROJET DE RÈGLEMENT D'AMENDEMENT NUMÉRO 549-2015  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 206-1990  
CONCERNANT L'IMPLANTATION D'UN USAGE DE FABRICATION DE  
TUYAUX DANS LA ZONE 609

**GESTION DU TERRITOIRE**

30. AVIS DE MOTION-RÈGLEMENT D'EMPRUNT PROLONGEMENT RÉSEAU  
D'AQUEDUC MUNICIPAL SECTEUR RANG 7
31. CONTENEURS CLAUDE HOUDE
32. BAIL EN EMPHYTÉOSE CPE-HONORAIRES PROFESSIONNELS
33. VERSEMENT ENTREPRENEUR - LIBÉRATION RETENUE CONTRACTUELLE  
CPE (1%)

**LOISIRS, SPORT, CULTURE, TOURISME & VIE COMMUNAUTAIRE**

34. VERSEMENT ENTREPRENEUR - RÉFECTION EXTÉRIEURE PRESBYTÈRE
35. VERSEMENT SUBVENTION 2015 CPVL
36. SUBVENTIONS 2015 ORGANISMES, FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS
37. FÊTE NATIONALE-NOMINATION RESPONSABLE, ET AUTORISATION  
DEMANDE DE SUBVENTIONS
38. FÊTE NATIONALE-AUTORISATION SIGNATURE COMPTE CAISSE  
DESJARDINS DU NORD DE LANAUDIÈRE
39. PROJET DESTINATION MATAWINIE
40. SOIRÉE RECONNAISSANCE BÉNÉVOLES
41. RÉSEAU BIBLIO-FACTURATION 2015
42. APPROPRIATION D'EXCÉDENT NON AFFECTÉ- AMÉNAGEMENT POINT DE  
CHUTE CLSC SOUS-SOL HÔTEL DE VILLE (PHASE 2)
43. SOUPER DÉFI 12 HEURES VAL ST-CÔME

**DIVERS**

44. AUTORISATION ACHATS
45. PÉRIODE DE QUESTIONS
46. LEVÉE DE LA SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**087-2015**

Les membres du conseil municipal ayant voté il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté.

Adopté

## ADMINISTRATION

### 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**088-2015**

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des conseillers que les procès-verbaux de **la séance ordinaire du 16 février 2015** soient adoptés.

Adopté

### 4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

- Shredit's déchiquetage, 300 \$/heure pour un minimum de 4 heures + 10,5 % de la facture totale en carburant
- Rencontre du ministre Arcand pour dossier CPE-5 nouvelles places pour poupons. Envoyer lettre remerciements
- Ouverture officielle du Centre de santé a été faite le 10 mars et un souper méchoui pour *Saint-Côme, un cœur qui bat* aura lieu le 10 avril 2015 à 19h, limite de 200 billets au coût de 40 \$ chacun.
- Projet CPVL avec MRC de Matawinie pour devenir « projet régional »
- Rencontre avec la Commission scolaire des Samares pour un projet cour d'école et renouveler l'entente de partenariat le 23 mars
- Topo des résidus. Voir feuille d'Isabelle
- Eau gelée : à date 36 maisons de dégelées
- En suivi d'une question posée à la dernière assemblée, la distance de trottoir à faire jusqu' à Tradition est de 475 mètres
- En suivi d'une question posée à la dernière assemblée, les petits bottins téléphoniques-allons en recevoir 100 supplémentaires dans les prochaines semaines

### 5. DÉPÔT PROCÈS VERBAL DE CORRECTION

NIL

### 6. ASSURANCES GÉNÉRALES MMQ-DEMANDE RETRAIT BÂTIMENT CPE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**089-2015**

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller François Chevrier et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-Côme demande à La MMQ, la police d'assurance des municipalités de procéder au retrait du bâtiment Centre de petite enfance La Chenille (CPE La Chenille) sur notre contrat d'assurance à compter de la date de signature du bail en emphytéose.

Adopté

## 7. RENOUELEMENT ASSURANCES GÉNÉRALES MMQ

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**090-2015**

Les membres du conseil municipal ayant tous voté, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard et résolu à l'unanimité des conseillers que Alice Riopel, directrice générale soit, par la présente, autorisée à émettre un chèque de **72 995,00\$** (en 2014--73 886,00\$) libellé à l'ordre de **Groupe Ultima inc**, constituant la prime d'assurance "La Municipale" pour la Paroisse de Saint-Côme pour **l'année 2015**.

Adopté

## 8. CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES APPLICATIONS INFORMATIQUES 2015

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**091-2015**

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit par la présente autorisée à verser un montant de **20 747,23\$** (en 2014--19 804,46\$) à la firme **PG Solutions** et constituant les coûts de renouvellement des **contrats d'entretien et soutien des applications informatiques du 1<sup>e</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015**.

Adopté

## 9. TÉLÉPHONIE IP-AJOUT

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**092-2015**

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard et résolu à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit par la présente autorisée à procéder à l'achat et au paiement de besoins téléphoniques du local destiné aux services médicaux et à la nouvelle caserne, soit 7 licences à 125,00\$ chacune, 4 boîtes vocales à 65,00\$ chacune plus main d'œuvre et service au montant de 900,00\$ et assurance à 79,05\$, totalisant un achat de 2120,04\$ taxes en sus à Bell Canada.

Adopté

## 10. CORRESPONDANCES SIGNIFICATIVES

### **1875 Association forestière de Lanaudière**

Transmet inscription pour participer au Mois de l'arbre et des forêts (mai) Formulaire pour demande de plants, lieu de livraison des plants

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**093-2015**

Les membres du conseil ayant tous voté, il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Côme

participe encore cette année à Mois de l'arbre et des forêts. Date limite pour demande de pousses d'arbres est le 27 mars 2015.

Adopté

**1878 OMH Saint-Côme**

Demande approbation des prévisions budgétaires 2015 au coût de 3673 \$. Transmet copie accompagnée de pièces justificatives.

MONSIEUR LEMAIRE DEMANDE LE VOTE

**094-2015**

Les membres du conseil ayant tous voté, il est proposé par monsieur le conseiller François Chevrier et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Côme accepte les prévisions budgétaires 2015 de l'OMH au coût de 3 673 \$ représentant la quote-part de celle-ci et autorise la directrice générale à verser ce montant à l'OMH Saint-Côme .

Adopté

**1879 FADOQ Lanaudière**

Demande de signer ledit contrat social joint et de le retourner.

MONSIEUR LEMAIRE DEMANDE LE VOTE

**095-2015**

Les membres du conseil ayant tous voté, il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière et résolu à l'unanimité des conseillers que ledit contrat social soit signé par monsieur le Maire, Martin Bordeleau, et soit retourné à la FADOQ Lanaudière.

Adopté

**1880 Culture Lanaudière**

Renouvellement cotisation 2015-2016 au coût de 200 \$

MONSIEUR LEMAIRE DEMANDE LE VOTE

**096-2015**

Les membres du conseil ayant tous voté, il est proposé par monsieur le conseiller François Chevrier et résolu à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit, par la présente, autorisée à émettre un chèque de 200 \$ et à payer le renouvellement de cotisation 2015-2016 pour Culture Lanaudière.

Adopté

**1884 CPE la Chemille**

Concernant la circulation motoneige autour du centre, demande à la municipalité la possibilité de relocaliser la piste et faire les représentations en leur nom pour endroits sécuritaires.

La Municipalité demandera rencontre avec Club motoneige

Transmettre accusé réception CPE

**1885 Chambre de Commerce Saint-Côme**

Renouvellement adhésion 2015 au coût de 700 \$

Monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard, faisant partie du Conseil d'administration de la Chambre de Commerce de Saint-Côme se retire de la table des délibérations.

MONSIEUR LEMAIRE DEMANDE LE VOTE

**097-2015**

Les membres du conseil ayant tous voté, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des conseillers que la directrice générale, soit par la présente, autorisée à émettre un chèque de 700 \$ et payer la cotisation 2015 à la Chambre de Commerce de Saint-Côme

Adopté

**1886 RodéoFest**

Demande de permis pour installation de panneaux publicitaires

Demande transmise à Jean Laforest

**1887 Les Arts et la Ville**

Adhésion au réseau au coût de 114.98 \$

Demande mise à l'étude pour la séance d'avril

**1892 Assurances Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ)**

Transmet un chèque de 9 450 \$ constituant notre part de la ristourne de 4 000 000 \$ sur les assurances de la municipalité.

**1894 Ministère des Transports**

Transmet état de dépôt de 17 100 \$ (subvention amélioration 2014)

**1897 Ma Rivière en chanson**

Pour la 13<sup>e</sup> édition du Festival, demande de réutiliser le stationnement du Bureau d'accueil touristique du 2 au 6 juillet prochain. Aimerais également aussi utiliser la rue de l'Église pour y placer la Place des Enfants.

MONSIEUR LEMAIRE DEMANDE LE VOTE

**098-2015**

Les membres du conseil ayant tous voté, il est proposé par monsieur le conseiller François Chevrier et résolu à l'unanimité des conseillers que les demandes de réutilisation du stationnement du Bureau d'accueil touristique ainsi que l'utilisation de la rue de l'Église pour y placer la Place des Enfants soient acceptées pour la 13<sup>e</sup> édition du Festival Ma Rivière en chanson qui se tiendra du 2 au 6 juillet prochain.

Adopté

**1900 CLD Matawinie**

Transmet le versement de l'aide financière-CORVSTC-R14-01 (64 263.66 \$ ) pour les travaux de réfection du presbytère

**1901 Chambre de Commerce de Saint-Côme**

Présente son nouveau conseil d'administration

Transmettre accusé réception et félicitations

## 11. AFFAIRES NOUVELLES

**Monsieur le conseiller Guy Laverdière**

- Soulève que le 8 mars est la journée internationale de la femme; à Saint-Côme les femmes s'impliquent beaucoup par le biais des organismes
- **CPEM** en route-le dossier avance

**Monsieur le conseiller François Chevrier**

- Défi 12h-très bel événement
- Sécurité publique - le printemps arrive et on se prépare « conférence téléphonique avec le MSP » la fonte des neiges se présente mieux que l'an passé

**Monsieur le conseiller Michel Venne**

- Politique toponymie- la municipalité ne changera pas tout, un comité pour étudier les demandes et transmettre ses recommandation au conseil

**FINANCES**

## 12. RAPPORTS

La directrice générale remet en début d'assemblée un **état des revenus et dépenses au 16 mars 2015** ainsi qu'une **liste de disponibilité budgétaire** aux membres du conseil municipal.

## 13. AUTORISATION VIREMENTS DE CRÉDIT

## MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**099-2015**

Les membres du conseil municipal ayant voté il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des conseillers que, la directrice générale soit par la présente autorisée à procéder à un virement de crédit au montant de 7 500,00 \$ du poste budgétaire LOISIRS – SERV. PROF. (02 701 20 411) au poste budgétaire SUBVENTION RODÉO FEST (02 701 98 970).

Adopté

## 14. ADOPTION DES COMPTES

## MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**100-2015**

La directrice générale dépose aux membres du conseil une liste des comptes payés et impayés. Les membres du conseil municipal ayant voté, et la directrice générale ayant procédé à l'émission chèques numéro **12113; 12205 à 12206; 12211; 12214 à 12215; 12217 à 12228; 12230 à 12332; 12287 à 12308; 12310 à 12312; 12315 à 12318; 12323 et 12380 à 12417** certifie qu'il y a des fonds disponibles pour payer les comptes et déboursés du mois **de février 2015**, il est proposé par monsieur le Jean-Pierre Picard et résolu à l'unanimité des conseillers que la liste des comptes et déboursés du mois **de février 2015** totalisant **775 388,06 \$** soit adoptée et que les factures soient payées telles que présentées.

Adopté

## 15. REMBOURSEMENTS DE TAXES

NIL

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

## 16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la période de questions ouverte et invite les personnes présentes dans l'assemblée à s'exprimer.

## 17. PAUSE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**101-2015**

Il est présentement 20 h 05 et les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit suspendue dix (10) minutes pour une pause.

Adopté

MONSIEUR LE MAIRE DE MANDE LE VOTE

**102-2015**

Il est présentement 20 h 20 et les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit rouverte.

Adopté

## SÉCURITÉ PUBLIQUE

### 18. AVIS DE MOTION-.MODIFIER RÈGLEMENT NO 341-2000 PORTANT SUR LA CIRCULATION DES ANIMAUX SUR NOTRE TERRITOIRE

**Monsieur le conseiller Michel Venne** donne AVIS DE MOTION qu'il sera soumis pour adoption à une prochaine séance du conseil un règlement ayant pour effet de modifier le règlement no 341-2000 portant sur la circulation des animaux sur notre territoire et demande une dispense de lecture, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du conseil.

### 19. VERSEMENT ENTREPRENEUR – CASERNE DE POMPIER

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**103-2015**

Suite à la réception d'une demande de paiement vérifiée et approuvée par Hétu-Bellehumeur architectes inc. et constituant le certificat de paiement **No 6** les membres du conseil municipal ayant voté il est proposé par monsieur le conseiller François Chevrier et résolu à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit par la présente autorisée à émettre un chèque au montant de **91 574,80 \$** à la firme **BERNARD MALO INC.** et constituant le 6ème versement pour les travaux de construction de la caserne de pompiers.

Adopté

### 20. VERSEMENT ARCHITECTE – CASERNE DE POMPIER

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**104-2015**

Suite à la réception d'une facture **no 2722-09** de Hétu-Bellehumeur architectes inc. pour les services professionnels durant la construction de la nouvelle caserne de pompiers, les membres du conseil municipal ayant voté il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière et résolu à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit par



la présente autorisée à émettre un chèque au montant de **1 876,39 \$** à la firme **HÉTU-BELLEHUMEUR ARCHITECTES INC.**

Adopté

## TRANSPORT

### 21. CHEMIN DOMAINE SIMON-DEMANDE D'ÉCHANGE D'EMPRISE

Suite à la demande de M. François Provost auprès du Ministère des Transports et concernant un échange d'emprise sur la rue chemin Domaine Simon, le MTQ accepte sa demande à condition que la municipalité s'engage à reprendre l'autorité complète du chemin Domaine Simon.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**105-2015**

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de la Paroisse de Saint-Côme souhaite avoir autorité sur la totalité du chemin Domaine Simon et transmette la présente au Ministère des Transports afin que la procédure de transfert d'autorité du chemin puisse s'amorcer au MERN.

Adopté

### 22. PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL-REDDITION DE COMPTES 2014

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 44 967\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2014;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU' un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B dûment complétée;

**106-2015**

POUR CES MOTIFS et les membres du conseil ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-Côme informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adopté

### 23. ENTENTE RELATIVE AU SABLAGE ET DÉNEIGEMENT À L'EXTÉRIEUR DU TERRITOIRE DE NOTRE MUNICIPALITÉ

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

107-2015

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard et résolu à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit par la présente autorisée à procéder à la préparation d'une entente de service relative au sablage et déneigement à l'extérieur du territoire de notre municipalité au coût de 3 275,00\$/km et que ce projet d'entente soit transmis aux municipalités requérant ce service pour approbation.

Adopté

#### 24. APPEL D'OFFRE SUR INVITATION – ACHAT CAMION

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

108-2015

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit par la présente autorisée à procéder à la confection d'un devis afin de préparer un appel d'offre pour l'achat d'un camion et à inviter un minimum de deux fournisseurs à soumissionner.

Adopté

#### URBANISME

#### 25. AVIS DE MOTION-RÈGLEMENT AYANT POUR EFFET DE MODIFIER L'ARTICLE 5 DU RÈGLEMENT 438-2010 PORTANT SUR LA COMPOSITION DU COMITÉ DE CONSULTATION EN URBANISME (CCU)

##### **Modifiant le règlement sur la composition du CCU numéro 538-2010**

Monsieur le conseiller Guy Laverdière dépose un AVIS DE MOTION, voulant qu'il y ait présentation lors d'une prochaine séance d'un règlement modifiant le règlement no 438-2010 relatif à la composition du CCU et demande une dispense de lecture, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil.

#### 26. AVIS DE MOTION-RÈGLEMENT AYANT POUR EFFET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NO 510-2013 PORTANT SUR LES USAGES CONDITIONNELS

##### **Modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro 510-2013**

Monsieur le conseiller Michel Venne dépose un AVIS DE MOTION, voulant qu'il y ait présentation lors d'une prochaine séance d'un règlement modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 510-2013 afin d'ajouter des dispositions encadrant l'implantation d'une entreprise de fabrication de tuyaux dans la zone et demande une dispense de lecture, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil.

#### 27. ADOPTION PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 548-2015 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 510-2013 CONCERNANT L'IMPLANTATION D'UN USAGE DE FABRICATION DE TUYAUX DANS LA ZONE 609

##### **PROJET DE RÈGLEMENT D'AMENDMENT NUMÉRO 548-2015**

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS  
NUMÉRO 510-2013 CONCERNANT L'IMPLANTATION D'UN USAGE DE  
FABRICATION DE TUYAUX DANS LA ZONE 609**

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

- CONSIDÉRANT QUE** le Règlement relatif aux usages conditionnels numéro 510-2013 est en vigueur depuis le 10 juillet 2013;
- CONSIDÉRANT QU'** un tel règlement permet, à certaines conditions, qu'un usage soit implanté ou exercé dans une zone déterminée par le Règlement de zonage;
- CONSIDÉRANT QU'** une demande privée de modification réglementaire a été déposée à la municipalité afin d'autoriser une entreprise de fabrication de tuyaux des PVC et ABS dans la zone 609;
- CONSIDÉRANT QU'** il est opportun, moyennant certaines conditions de permettre l'usage de fabrication de tuyaux dans la zone 609;
- CONSIDÉRANT QU'** une assemblée publique sera tenue sur le projet de règlement par l'entremise du maire, ou d'un autre membre du Conseil désigné par ce dernier et toute personne pourra s'y faire entendre à ce propos;

**109-2015**

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des conseillers **QUE LE CONSEIL ORDONNE ET STATUE CE RÈGLEMENT À TOUTE FIN QUE DE DROIT.**

**Article 1. Titre et numéro du règlement**

Le présent règlement est adopté sous le titre de « Règlement d'urbanisme numéro 548-2015 modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels numéro 510-2013 concernant l'implantation d'un usage de fabrication de tuyaux dans la zone 609 ».

**Article 2. Objets du règlement**

Le présent règlement vise à permettre l'opportunité d'autoriser, malgré le règlement de zonage et moyennant certaines conditions, un usage de fabrication de tuyaux dans la zone 609.

**Article 3. Invalidité partielle du règlement**

Le Conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, paragraphe par paragraphe, de sorte que si l'une de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continueraient de s'appliquer.

#### **Article 4. Les services personnels dans la zone 104**

Le chapitre 3 du règlement relatif aux usages conditionnels numéro 510-2013 est modifié par l'ajout d'une section 4 telle que reproduite ci-après.

##### **Section 4. La fabrication de tuyaux dans la zone 609**

###### **Article 42. Champ d'application**

*Une entreprise de fabrication de tuyaux de la classe d'usage 4100 Industriel type 1 peut être autorisée aux conditions du présent règlement, et ce, dans la zone 609 du Règlement de zonage.*

###### **Article 43. Critères d'évaluation**

*L'opportunité d'autoriser une entreprise de fabrication de tuyaux dans la zone 609 en tant qu'usage conditionnel est évaluée selon les critères suivants :*

- a. L'usage s'implante ou s'exerce sur un terrain ayant un passé industriel ou commercial;*
- b. L'implantation et l'exercice de l'usage sont possibles dans le respect de l'environnement et des vocations récréotouristiques et de villégiature de la Municipalité;*
- c. Des mesures appropriées sont prises afin de limiter au maximum l'impact visuel et sonore de l'usage sur les résidences à proximité et sur l'environnement général de la municipalité;*
- d. Des mesures appropriées sont prises afin de préserver l'aspect naturel du corridor routier le long de la route 347;*
- e. L'entrée et la circulation des véhicules sur le terrain sont planifiées afin de minimiser leur impact sur les terrains et les voies de circulation adjacentes, notamment la route 347;*
- f. L'entreposage n'est autorisé qu'à l'intérieur d'un bâtiment principal ou accessoire.*

#### **Article 5. Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), à la date de la délivrance du certificat de conformité par la MRC.

#### **Adopté**

---

Martin Bordeleau  
Maire

---

Alice Riopel  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Avis de motion :	16 mars 2015
Adoption du projet de règlement :	16 mars 2015
Tenue de l'assemblée publique :	
Adoption du second projet de règlement :	
Approbation par les personnes habiles à voter :	

Adoption du règlement :  
 Approbation de la MRC :  
 Entrée en vigueur :

**28. AVIS DE MOTION-RÈGLEMENT AYANT POUR EFFET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 206-1990 À LA GRILLE DES USAGES ET NORMES**

**Modifiant le règlement de zonage numéro 206-1990**

Monsieur le conseiller François Chevrier dépose un AVIS DE MOTION, voulant qu'il y ait présentation lors d'une prochaine séance d'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 206-1990 afin d'indiquer à la grille des usages et des normes 609 une note renvoyant au règlement relatif aux usages conditionnels numéro 510-2013 et demande une dispense de lecture, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil.

**29. ADOPTION PROJET DE RÈGLEMENT D'AMÉNAGEMENT NUMÉRO 549-2015 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 206-1990 CONCERNANT L'IMPLANTATION D'UN USAGE DE FABRICATION DE TUYAUX DANS LA ZONE 609**

**PROJET DE RÈGLEMENT D'AMENDEMENT NUMÉRO 549-2015**

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 206-1990 CONCERNANT L'IMPLANTATION D'UN USAGE DE FABRICATION DE TUYAUX DANS LA ZONE 609**

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

- |                        |  |
|------------------------|--|
| <b>CONSIDÉRANT QUE</b> | le règlement de zonage numéro 206-1990 est en vigueur depuis le 23 avril 1990;   |
| <b>CONSIDÉRANT QUE</b> | le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 510-2013 est en vigueur depuis le 10 juillet 2013;  |
| <b>CONSIDÉRANT QU'</b> | une demande privée de modification règlementaire a été déposée à la municipalité afin d'autoriser une entreprise de fabrication de tuyaux des PVC et ABS dans la zone 609;   |
| <b>CONSIDÉRANT QU'</b> | il est opportun, moyennant certaines conditions de permettre l'usage de fabrication de tuyaux dans la zone 609;  |
| <b>CONSIDÉRANT QU'</b> | afin de bien encadrer l'implantation et les nuisances potentielles reliées à l'usage, le règlement relatif aux usages conditionnel est amendé par le règlement 548-2015 pour y ajouter des critères d'évaluation visant un usage de fabrication de tuyaux; |
| <b>CONSIDÉRANT QU'</b> | une assemblée publique sera tenue sur le projet de règlement par l'entremise du maire, ou d'un autre membre du Conseil désigné par ce dernier et toute personne pourra s'y faire entendre à ce propos;   |

110-2015

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur François Chevrier et résolu à l'unanimité des conseillers **QUE LE CONSEIL ORDONNE ET STATUE CE RÈGLEMENT À TOUTE FIN QUE DE DROIT.**

#### **Article 1. Titre et numéro du règlement**

Le présent règlement est adopté sous le titre de « Règlement d'urbanisme numéro 549-2015 modifiant le Règlement de zonage numéro 206-1990 concernant l'implantation d'un usage de fabrication de tuyaux dans la zone 609 ».

#### **Article 2. Objets du règlement**

Le présent règlement vise à identifier que l'usage de fabrication de tuyaux est autorisé dans la zone 609, moyennant certaines conditions présentes au règlement relatif aux usages conditionnels numéro 510-2013.

#### **Article 3. Invalidité partielle du règlement**

Le Conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, paragraphe par paragraphe, de sorte que si l'une de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continueraient de s'appliquer.

#### **Article 4. Modification de la grille des usages et normes**

La grille 609 du chapitre 16 du Règlement de zonage 206-1990 est modifiée par l'ajout à la classe d'usage « 4100 Industriel type 1 » de la note suivante :

« (4) Voir Règlement d'urbanisme 510-2013 relatif aux usages conditionnels ».

#### **Article 5. Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), à la date de la délivrance du certificat de conformité par la MRC.

Adopté

\_\_\_\_\_  
Martin Bordeleau  
Maire

\_\_\_\_\_  
Alice Riopel  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Avis de motion :	16 mars 2015
Adoption du projet de règlement :	16 mars 2015
Tenue de l'assemblée publique :	
Adoption du second projet de règlement :	
Approbation par les personnes habiles à voter :	
Adoption du règlement :	
Approbation de la MRC :	
Entrée en vigueur :	

## GESTION DU TERRITOIRE

### 30. AVIS DE MOTION-RÈGLEMENT D'EMPRUNT PROLONGEMENT RÉSEAU D'AQUEDUC MUNICIPAL SECTEUR RANG 7

Monsieur le conseiller Guy Laverdière dépose un AVIS DE MOTION, voulant qu'il y ait présentation lors d'une prochaine séance d'un règlement ayant pour effet de décréter un emprunt pour l'exécution de travaux de prolongement du réseau d'aqueduc sur le rang 7 (et demande une dispense de lecture, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil).

### 31. CONTENEURS CLAUDE HOUDE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

111-2015

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière et résolu à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit par la présente autorisée à émettre un chèque au montant de **3 937,89 \$** à **M. Claude Houde** et constituant le remboursement sur l'achat par M. Houde de 5 contenants à chargement arrière en polyéthylène 1.7 vc.

Adopté

### 32. BAIL EN EMPHYTÉOSE CPE-HONORAIRES PROFESSIONNELS

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

112-2015

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller François Chevrier et résolu à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit par la présente autorisée à émettre un chèque au montant de **5 067,77 \$** à **Dionne, Kelley, Paquin inc.** et constituant le paiement final pour services professionnels relatifs à la cession en emphytéose avec le CPE La Chenille.

Adopté

### 33. VERSEMENT ENTREPRENEUR - LIBÉRATION RETENUE CONTRACTUELLE CPE (1%)

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

113-2015

Suite à la réception d'un **certificat de paiement no 6** vérifié et approuvé par Hétu-Bellehumeur architectes inc, les membres du conseil municipal ayant voté il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard et résolu à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit par la présente autorisée à émettre un chèque au montant de **9 118,34 \$** à la firme **LES ENTREPRISES CHRISTIAN ARBOUR INC.** et constituant le versement de la **retenue de 1%** sur les travaux exécutés pour la construction du CPE.

Adopté

## LOISIR, SPORT, CULTURE, TOURISME & VIE COMMUNAUTAIRE

### 34. VERSEMENT ENTREPRENEUR - RÉFECTION EXTÉRIEURE PRESBYTÈRE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**114-2015**

Suite à la réception d'une demande de paiement vérifiée et approuvée par Hétu-Bellehumeur architectes inc. et constituant le certificat de paiement **No 4** les membres du conseil municipal ayant voté il est proposé par monsieur le conseiller François Chevrier et résolu à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit par la présente autorisée à émettre un chèque au montant de **1 748,05 \$** à la firme **BERNARD MALO INC.** et constituant le **4<sup>ème</sup>** versement pour les travaux de réfections extérieures au bureau d'accueil touristique (ancien presbytère).

Adopté

**35. VERSEMENT SUBVENTION 2015 CPVL**

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**115-2015**

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Picard et résolu à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit par la présente autorisée à émettre un chèque au montant de **25 000,00 \$** à l'organisme Centre du Patrimoine Vivant de Lanaudière (CPVL) et constituant la subvention accordée à cet organisme pour l'année 2015, tel que prévu au budget au poste SUBVENTION CPVL (02 702 90 970).

Adopté

**36. SUBVENTIONS 2015 ORGANISMES, FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS**

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**116-2015**

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller François Chevrier et résolu à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit par la présente autorisée à procéder au versement des subventions accordées aux organismes pour les festivals et événements suivants selon les prévisions budgétaires de l'année 2015;

CLUB SKI DE FOND & RAQUETTE	8 750\$
CLUB MOTONEIGES	4 000\$
FESTIVITÉS 150 <sup>e</sup> DU VILLAGE	2 500\$
RODÉO FEST	3 500\$
FESTIVAL MA RIVIÈRE EN CHANSON	7 000\$
COUPE DU MONDE DE SKI ACROBATIQUE	20 000\$

Adopté

**37. FÊTE NATIONALE-NOMINATION RESPONSABLE, ET AUTORISATION DEMANDE DE SUBVENTIONS**

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**117-2015**

Les membres du conseil municipal ayant voté il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE madame la conseillère Marie-Claude Thériault et madame Marie-Pier Guzzi, responsable des loisirs, soient par la présente, nommées personnes responsables du comité de la Fête Nationale du Québec pour l'année 2015 et autorisées à présenter pour et au nom de la municipalité une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois ainsi que des demandes d'aide financière auprès des instances concernées pour l'organisation de la Fête Nationale.

Adopté



### 38. FÊTE NATIONALE-AUTORISATION SIGNATURE COMPTE CAISSE DESJARDINS DU NORD DE LANAUDIÈRE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**118-2015**

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller François Chevrier et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE les autorisations de signature au compte de la Paroisse de Saint-Côme et nommé « COMITÉ DE LA ST-JEAN », à la Caisse Desjardins du Nord de Lanaudière, **Mme Line Richard** et **Mme Émélie Bourdon** soient par la présente retirées;

QUE madame la conseillère Marie-Claude Thériault, madame Marie-Pier Guzzi ainsi que madame la conseillère Manon Pagette soient par la présente autorisées à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents requis et les chèques relatifs au compte de la Paroisse de Saint-Côme nommé « COMITÉ DE LA ST-JEAN » et requérant deux signatures;

QUE le nom de ce compte soit modifié pour « FÊTE NATIONALE »;

Adopté

### 39. PROJET DESTINATION MATAWINIE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**119-2015**

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard et résolu à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit par la présente autorisée à émettre un chèque au montant de 1 000,00 \$ à Tourisme Lanaudière et constituant le versement d'une contribution à une campagne de séduction. Cette dépense sera prélevée à même le poste budgétaire PROMOTION TOURISTIQUE-PUBLICITÉ (02 622 00 341).

Adopté

### 40. SOIRÉE RECONNAISSANCE BÉNÉVOLES

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**120-2015**

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard et résolu à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit par la présente autorisée à émettre un chèque au montant de **1 782,11\$** tx incl. à la firme **GCIA événements** et constituant le paiement d'un service événementiel, soit une soirée casino qui se tiendra le 17 avril 2015 au Centre de Loisirs Marcel Thériault en reconnaissance aux bénévoles.

Adopté

### 41. RÉSEAU BIBLIO-FACTURATION 2015

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

121-2015

Les membres du conseil municipal ayant voté il est proposé par monsieur le conseiller François Chevrier et résolu à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit par la présente, autorisée à procéder au versement au montant de **13 611,21\$** tx incl au **CRSBP du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie inc.** et constituant la contribution municipale 2015.

Adopté

#### 42. APPROPRIATION D'EXCÉDENT NON AFFECTÉ- AMÉNAGEMENT POINT DE CHUTE CLSC SOUS-SOL HÔTEL DE VILLE (PHASE 2)

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

122-2015

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de la Paroisse de Saint-Côme approprie un excédent non affecté au budget pour compenser les dépenses non prévues pour l'année 2015 relativement aux travaux d'aménagement du point de chute CLSC au sous-sol de l'Hôtel de Ville (Phase 2) jusqu'à concurrence de 60 000,00 \$

Adopté

#### 43. SOUPER DÉFI 12 HEURES VAL ST-CÔME

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

123-2015

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard et résolu à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit par la présente autorisée à procéder à l'achat et au paiement de deux billets au coût de 100,00\$ chacun pour assister au souper du Défi 12 heures Val St-Côme.

Adopté

### DIVERS

#### 44. AUTORISATION ACHATS

#### **TETRA TECH**

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

124-2015

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière et résolu à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit par la présente autorisée à émettre un chèque au montant de **11 037,60\$** à **TETRA TECH QI inc.** et constituant le paiement des services professionnels rendus dans le cadre du projet de prolongement du réseau d'aqueduc sur le Rang 7 en vertu du mandat autorisé par la résolution # 303-2014.

Adopté

#### **SOPHIE SARRAZIN**

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**125-2015**

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller François Chevrier et résolu à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit par la présente autorisée à émettre un chèque au montant de **1 000,00 \$** à **Sophie Sarrazin** et constituant le paiement des services professionnels rendus comme professeur de danse dans le cadre de cette activité offerte aux contribuables à raison de 8 cours.

Adopté

**ÉQUIPEMENT ACCESSOIRE INCENDIE**

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**126-2015**

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller François Chevrier et résolu à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit par la présente autorisée à procéder à l'achat et au paiement de 4 lumières au LED au coût approximatif de 920,00\$ tx incl. Cette dépense sera prélevée à même le poste budgétaire INCENDIE PIÈCES & ACCESSOIRES (02 220 00 725).

Adopté

**45. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire déclare la période de questions ouverte et invite les personnes présentes dans l'assemblée à s'exprimer.

**46. LEVÉE DE LA SÉANCE**

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**127-2015**

Il est présentement 21h00 et les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller François Chevrier et résolu à des conseillers que la séance soit et est levée.

Adopté

---

**Martin Bordeleau**  
Maire

---

**Alice Riopel**  
Directrice générale